

## Aide à l'achat de batardeaux

### Compléments techniques

#### Un batardeau, c'est quoi ?

Il s'agit d'une installation étanche devant une ouverture qui permet de limiter voire de supprimer les entrées d'eau dans un bâtiment ou un espace. Cette protection se met en place en cas de fortes pluies (durée et intensité) et se démonte rapidement lorsque le risque s'éloigne.

Il existe plusieurs solutions techniques. Vous trouverez ci-dessous une **liste de batardeaux, non exhaustive** :

#### Batardeaux à glissière



Il s'agit d'une succession de panneaux qui sont glissés entre deux rails. Les panneaux peuvent être de matières différentes, par exemple en inox, bois ou en matériaux synthétiques. L'étanchéité se fait à l'aide de joints entre le sol et le premier panneau et le long des rails. Cette solution s'applique en moyenne à des ouvertures allant jusqu'à 4 mètres.

#### Batardeaux autobloquants



Il s'agit d'un batardeau d'un seul bloc, ne nécessitant pas d'installation sur les bâtiments (pas de rail). L'étanchéité se fait à l'aide de joints, compressés lors de l'installation contre les montants et le sol.

#### Autres solutions techniques anti-inondation



← Boudins anti-inondations

Sacs anti-inondations →



Également : **batardeaux pliables, batardeaux gonflables** en moins de 2 minutes, etc ...

### **Est-il possible de réaliser soi-même son batardeau ?**

La Communauté de communes s'engage à aider les propriétaires qui souhaitent fabriquer eux-mêmes leur batardeau. Il sera pour cela nécessaire de fournir les factures de matériaux ayant servi à construire le ou les batardeaux. La Communauté de communes ne pourra être jugée responsable d'une mauvaise installation engendrant des dégradations sur le bâti ou de potentielles entrées d'eau.

### **Qui réalise la pose de mon batardeau ?**

La pose est à la charge des propriétaires.

La Communauté de communes ne pourra être jugée responsable d'une mauvaise installation engendrant des dégradations sur le bâti ou de potentielles entrées d'eau.

### **Combien coûte un batardeau ?**

Les prix donnés ci-dessous sont issus de consultations d'entreprises spécialisées dans la fabrication et la pose de batardeaux. La pose est incluse aux estimations.

En moyenne, un batardeau pour une ouverture type porte d'entrée (0,9 m de large) coûte entre 700 et 1 100 € (batardeaux type panneaux à glisser entre 2 rails ou autobloquants). Pour des ouvertures plus larges type garage ou baie-vitrée (4 m de large), le coût d'un batardeau est de l'ordre de 1 600 € à 2 700 €.

Pour d'autres solutions anti-inondations type sacs anti-inondations, le coût moyen est de 100 à 200 €.

### **Quel est le délai entre ma demande d'aide et le versement de l'aide sur mon compte ?**

Le délai est estimé à 4 mois. Il comprend le temps de l'instruction, le délai administratif avec le circuit de validation légal ainsi que le délai de versement de la somme.

## **Informations complémentaires**

La Communauté de communes peut être consultée pour des conseils techniques et administratifs en lien avec cette aide. Par ailleurs, dans un souci d'impartialité et de non-favoritisme, elle ne saurait conseiller une entreprise au détriment d'une autre.

Pour rappel, la Communauté de communes ne pourra être reconnue responsable d'une mauvaise installation, d'une inondation passant par-dessus un ou des batardeaux ou d'une détérioration de batardeaux.